



Une garde alternée avec 580e de pension alimentaire

Par **AliceK**, le **09/08/2013** à **15:59**

Bonjour,

Mon mari paye une PA de 580e pour ses 2 enfants à son ex qui est responsable de groupe dans une banque. Elle gagne au moins 3000e sur 13 mois (au moins), elle touche les allocations (125e) et plus des 3/4 de sa maison sont payés. Au jugement du divorce (2010) il lui payait 350e. Est ce normal de payer une telle somme alors qu'on a les enfants la moitié du temps? Parce ce que mon mari gagne maintenant 3500 = 4080-580 alors qu'elle a dans les 4000e?? En plus je crois qu'elle ne déclare pas sa PA aux impôts. Cela a t il un lien?

De plus elle se plaint de ne pas avoir assez d'argent, du cout elle ne paie plus sa part pour l'école privée (soit 230e/mois) depuis février. Comment mon mari peut il faire pour se faire rembourser?

Par **cassiope**, le **11/08/2013** à **18:25**

Bonjour,[citation] En plus je crois qu'elle ne déclare pas sa PA aux impôts. Cela a t il un lien?[/citation]

Un lien avec quoi ?

[citation]Comment mon mari peut il faire pour se faire rembourser?[/citation]

Pour que votre mari se fasse rembourser, il faut tout d'abord que sa demande soit recevable auprès d'un Tribunal, et ensuite qu'il y ait un jugement en faveur de sa requête.

Mais pour cela, il faut qu'il développe d'autres arguments démontrant qu'il est dans l'incapacité financière d'assurer la charge partielle de ses enfants.